



Liste rouge

des vertébrés terrestres de Franche-Comté



UNION EUROPEENNE



PRÉFET DE LA RÉGION FRANCHE-COMTÉ



FRANCHE-COMTÉ

Busard cendré // *Circus pygargus*

Statut

Nicheur et migrateur rare.

Menace		Protection nationale	Directive Oiseaux	Déterminant ZNIEFF	ORGFH
UICN France	UICN Franche-Comté				
VU	CR (critère D)	oui	Annexe I	oui (nidif. régulière)	4

Répartition et populations

La totalité de l'effectif européen (Russie exceptée) de l'espèce était évaluée en 2004 à 9 800 à 15 000 couples au maximum, dont 75 % en France et en Espagne.

En France, la population a souvent été extrapolée à partir de zones d'observation à plus forte densité. L'estimation la plus récente fait état de 4500 couples, dont l'essentiel se concentre sur 3 zones : Centre-Ouest (Vendée et Poitou-Charentes), Centre Sud (Massif Central et Roussillon) et Nord-Est (Champagne-Ardenne, Bourgogne-Franche-Comté). La tendance générale est à la régression avec des variations selon les zones et les pratiques agricoles.

La population Franche-Comté constitue la frange orientale du pôle Nord-Est. A ce titre, elle est un révélateur de la tendance générale, et bien qu'en relation avec les populations du Val de Saône, est particulièrement fragile en raison de sa situation marginale.

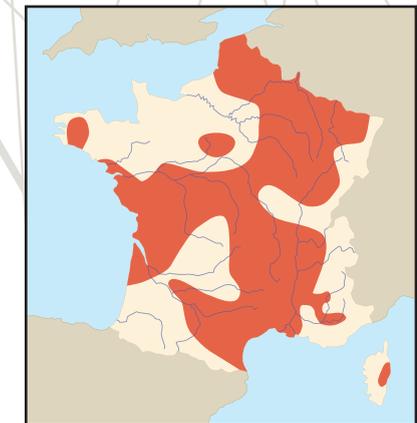
Le busard cendré a été suivi en Franche-Comté dès le début des années 90. En 1993, la population régionale avoisinait 40/50 couples : 23 connus dont 11 suivis en Haute Saône, 15 couples connus dont 7 suivis dans le Jura avec un probable maximum de 20/21. L'espèce était déjà notée absente du Doubs et du Territoire de Belfort. La surveillance des nichées interrompue à partir de 1994, faute de surveillants, a repris en 2002 à l'initiative d'ATHÉNAS ; entretemps l'espèce avait complètement disparu de la Haute-Saône à la fin des années 90 et la population comtoise s'était réduite à 5 couples. L'ensemble des sites satellites ayant été désertés, ce dernier noyau de population de la région s'est concentré dans le nord-Jura, dans la zone du Finage en rive droite du Doubs, seul ensemble de plaine conséquent d'un seul tenant (200km²). Actuellement, la population, toujours circonscrite à cette zone, fait l'objet d'un recensement exhaustif et, avoisine selon les années 13 à 16 couples, dont 75% en moyenne sont reproducteurs. Des nidifications isolées sont toutefois notées de façon régulière dans l'Ouest de la Haute Saône et irrégulière en basse vallée de la Loue, mais l'effectif régional reste inférieur à 20 couples.

Habitat et écologie

Les habitats occupés actuellement sont en Franche-Comté exclusivement des zones de cultures intensives : plaines alluviales du Doubs, de la Loue et de la Saône. Le busard cendré, initialement nicheur en prairie humide, s'est adapté à la modification de ses habitats, et les couverts végétaux uniformes (blé, orge, voire colza) d'une hauteur de 30 à 50 cm début mai exercent sur lui une forte attractivité pour le choix de l'emplacement du nid. Celui-ci sera implanté dans un « trou de végétation » : constitué de brins d'herbes disposés en « galette » grossière, il sera rechargé à l'occasion de chaque sortie de la femelle de mai à juin pour compenser le compostage de la litière. En

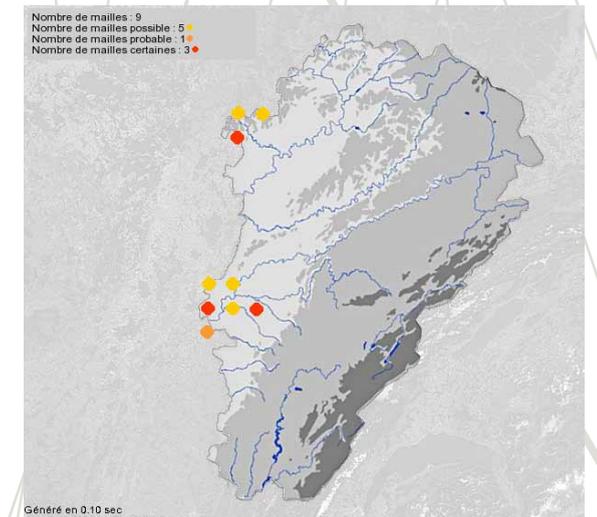


Busard cendré © Christophe Cimmiers



Nidification de l'espèce en France © Nouvel inventaire des oiseaux de France Delachaux et Niestlé - 2008

Répartition du Busard cendré en Franche-Comté en période de nidification (Atlas 2009-2012).



Généré en 0.10 sec



Liste rouge

des vertébrés terrestres de Franche-Comté



UNION EUROPEENNE



PRÉFET DE LA RÉGION FRANCHE-COMTÉ



FRANCHE-COMTÉ

Busard cendré // *Circus pygargus*

Franche-Comté, les premiers migrateurs reviennent à partir du 15 avril, mais la ponte est en général déposée aux environs du 10 mai (+5 à 10 jours par rapport au Massif Central). Il n'est pas rare qu'elle soit différée en raison d'une insuffisance de la ressource alimentaire liée aux conditions météorologiques du moment. Les pontes les plus tardives sont souvent celles qui produisent le plus de jeunes à l'envol (>3) pour des raisons inverses (meilleure survie des pulli en raison d'une ressource abondante –acridiens et micromammifères). Les milieux de chasse en mai sont préférentiellement les zones d'interdigie ou les cultures présentant des sols encore majoritairement nus (maïs, colza). Par la suite, de juin à fin juillet, tous les milieux sont exploités pour satisfaire l'insatiable appétit des jeunes : sommet des épis (sauterelles vertes), versants sud des digues, chemins, prés de fauche, pâtures et champs moissonnés. L'éventail de proies s'élargit également avec les coléoptères, les jeunes bergeronnettes printanières (*Motacilla flava*) et alouettes des champs (*Alauda arvensis*), le lézard des souches (*Lacerta agilis*), même si le campagnol des champs (*Microtus arvicola*) domine le régime à 80%. Une prédation de jeune perdrix grise (*Perdix perdix*) a été constatée en 10 années, ainsi qu'un échec de capture de levraut en raison de l'attitude défensive de la mère. Les jeunes s'envolent à l'âge moyen de 35 jours, entre le 5 et le 20 juillet. La dispersion, 15 à 20 jours plus tard, passe par des regroupements en dortoirs temporaires pouvant être constitués de plusieurs fratries et d'adultes. Ces regroupements préludent au départ en migration, entre le 1^{er} et le 15 août pour le gros des effectifs.

Menaces et priorités de conservation

La principale menace pesant sur l'espèce est le machinisme agricole : les jeunes sont majoritairement non volants au moment des moissons et sans intervention de l'homme 30 à 80% d'entre eux sont tués par les moissonneuses batteuses, en fonction de l'assolement, de la météorologie et de la date de moisson en découlant. La répétition d'échecs de reproduction entraîne l'abandon de sites et c'est ainsi qu'entre 1993 et 2002, période sans surveillance, la population comtoise a été divisée par 8 à 10. La localisation des nids (grâce notamment au fameux passage de proie acrobatique) et leur protection physique (carré grillagé ou « cage traîneau »), voire leur déplacement dans une parcelle moissonnée plus tardivement, sont le seul moyen d'assurer l'envol des jeunes. Actuellement, la campagne de conservation menée par l'association ATHENAS avec l'appui des collectivités (Etat, Région de Franche-Comté et Département du Jura) allie protection des nichées, sensibilisation du monde agricole (réunions d'informations, conférences, implication des exploitants dans les opérations de sauvetage), recherche d'alternatives d'assolement pour pérenniser un noyau de population (projet de mise en place de « jachères busard cendré », parcelles de ray-grass devant être implantées au cœur de la zone la plus favorable). Par ailleurs, entre 2003 et 2009, des destructions volontaires de nichées, réalisées de façon récurrente, ont rendu encore plus précaire le statut de l'espèce dans la région. En 2009, un tiers des jeunes est ainsi mort de suites d'actes malveillants. La mise en place d'un dispositif de surveillance en concertation avec les services de l'Etat ainsi qu'une campagne de sensibilisation ciblée en direction des habitants du secteur ont permis en 2010 d'y mettre un terme. L'ensemble des actions menées ont pour l'instant eu pour résultat de stabiliser l'effectif nicheur à 13/16 couples dans le Finage, avec 20 à 40 jeunes à l'envol chaque année, cette variabilité étant liée aux cycles du campagnol des champs et aux aléas météorologiques de la fin du printemps. Enfin entre 2007 et 2010, en lien avec le réseau busard, 118 jeunes ont été marqués dans le cadre d'un programme national piloté par le CNRS de Chizé visant à mieux cerner la dispersion des jeunes et les échanges entre les différents noyaux de la métapopulation et ainsi prioriser les actions de conservation.

Rédaction : Gilles Moyne, Centre ATHENAS – Mise à jour avril 2011



Busard cendré mâle immature © Jean-Philippe Paul

Opération de sauvetage d'une nichée de Busard cendré © Athenas

